

PAR TÉLÉCOPIEUR : 514 598-2398 ou par courriel à feesp.formation@csn.qc.ca



SESSION DE FORMATION NÉGOCIATION

16, 17 et 18 octobre 2018

Lieu : Conseil central du Saguenay-Lac-St-Jean,
73, rue Arthur-Hamel, Chicoutimi – Téléphone : (418) 549-8541

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

COMPLÉTER CE FORMULAIRE ET LE RETOURNER AVANT LE
1^{er} OCTOBRE 2018

S.V.P. ÉCRIRE LISIBLEMENT

Nom du Syndicat : _____

N° du syndicat: _____

Nom : _____	Fonction syndicale : _____
Adresse : _____	_____
Tél. trav. : (_____) _____	Tél. rés. : (_____) _____
Courriel : _____	_____

Nom : _____	Fonction syndicale : _____
Adresse : _____	_____
Tél. trav. : (_____) _____	Tél. rés. : (_____) _____
Courriel : _____	_____

Nous confirmons la liste des participants deux semaines avant la session par courriel (d'où l'importance de fournir une adresse courriel LISIBLE) – ou contactez-nous au 514 598-2375.

IMPORTANT ! Les participants sont priés d'apporter leur convention collective.

AUTORISATION PAR UNE PERSONNE DIRIGEANTE DU SYNDICAT

Nom : _____ Téléphone : _____

Président-e Secrétaire Trésorier-ère Vice-président-e Date : _____

LA PARTICIPATION À LA FORMATION SERA REFUSÉE À TOUTE PERSONNE NE S'ÉTANT PAS PRÉALABLEMENT INSCRITE À LA SESSION

CONVOCAATION

SECTEURS :

- Transport
- Transport scolaire
- Municipal
- Multisectoriel
- Organismes gouvernementaux
- Sécurité du public

RÉGION :

Saguenay – Lac Saint-Jean

SESSION DE FORMATION

NÉGOCIATION

16, 17 et 18 octobre 2018

Lieu : Conseil central du Saguenay-Lac-St-Jean,
73, rue Arthur-Hamel, Chicoutimi – Téléphone : (418) 549-8541

LES HEURES DE SÉANCES SONT DE 9 H À 17 H,
SAUF LE 1^{ER} JOUR OÙ LA SESSION COMMENCE À 9 H 30

POLITIQUE DE SUBVENTION

Chaque syndicat bénéficie de la subvention ci-après pour un maximum de deux personnes. Cette aide financière est remboursée au syndicat à moins d'avis contraire :

- aucune délégation supplémentaire du syndicat ne bénéficie d'un remboursement ;
- 150 \$ par syndicat (montant forfaitaire) ;
- seules les dépenses sont remboursées selon la réglementation de la FEESP jusqu'à un maximum de 100 \$ par jour par personne éligible ;
- la signature des feuilles de présence est nécessaire pour obtenir les remboursements.

Seuls les syndicats de la région qui sont à plus de 400 km du lieu où se tient la session auront droit à une somme supplémentaire de 100 \$ par personne éligible (maximum deux personnes).

CONTENU DE LA SESSION

- Démarche pour l'élaboration du projet de convention collective, comportement à la table de négociation, simulation d'une négociation, le Code du travail, la Loi sur les services essentiels, la Loi sur l'accès à l'information, la Loi 90 et la négociation.

FONCTIONNEMENT DE LA SESSION

- Vous devez vous engager à suivre le programme complet de la session qui dure 3 jours.
- Pour avoir droit aux subventions (voir ci-contre), votre syndicat doit être en règle avec la fédération, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de retard dans le paiement du per capita.
- Si vous étiez dans l'obligation d'annuler votre inscription, il est important que vous nous en avisiez dès que possible.
- Le nombre minimal de participants pour la tenue de la session est de huit (8) personnes et le nombre maximal, vingt (20).
- Les inscriptions sont confirmées 15 jours avant la session par courriel. En cas d'annulation, les participants sont avisés 15 jours à l'avance (par courriel ou téléphone).

DOCUMENTATION

➤ **Veillez apporter votre convention collective.**



Fédération des employés et employés
de services publics inc. (CSN)

Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2375
Télécopieur : 514 598-2398

Le 10 août 2018

Sylvie Poirier
pour le comité de formation